

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 851/PERS relatif à l'intérim des fonctions de Procureur de la République et de Chef du Service judiciaire.

n° 851/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
7 octobre 1970

Numéro JO  
n° 20 du 26/10/1970

Date du numéro  
26 octobre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

A compter du 9 octobre 1970 et pour la durée de l'absence de M. Boclé, les fonctions de Procureur de la République près le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti seront exercées par M. le Substitut Léon Ancel.

#### Art. 2

Pendant la période susvisée, les fonctions de Chef du Service judiciaire seront exercées par M. Yves Geslin Président du Tribunal supérieur d'appel de Djibouti.